

## FAQ : LES LOGEMENTS DU CROUS ETE 2009

- *Je n'ai pas fait de demande de logement CROUS pour la rentrée, est il encore possible d'obtenir une chambre ou un studio ?*

Les logements CROUS ont été attribués dans leur intégralité. Vous pouvez toutefois adresser un courrier au service du Dossier Social Etudiant (1 quai du maire Dietrich BP 50168, 67 004 STRASBOURG CEDEX) afin d'être placé en liste d'attente. Merci d'indiquer un numéro de téléphone et une adresse de messagerie électronique où vous contacter.

- *J'ai fait une demande de logement et j'ai reçu un courrier m'indiquant : « en attente de décision »*

Cela indique que vous êtes en liste d'attente pour un logement. Votre demande a été transmise aux résidences du CROUS qui vous contacteront si une place se libère.

- *J'ai fait une demande de logement et j'ai reçu un courrier m'indiquant : « rejet – vous êtes en attente de désistements ultérieurs »*

Cela indique que vous êtes en liste d'attente pour un logement. Votre demande a été transmise aux résidences du CROUS qui vous contacteront si une place se libère.

- *J'ai obtenu une réponse positive pour un logement mais je n'ai pu réserver avant la date limite prévue (10 juillet)*

Une fois la date limite du 10 juillet passée, le logement qui vous avait été attribué a été proposé à un étudiant en liste d'attente. Vous ne pouvez donc plus le réserver celui-ci n'étant plus disponible. Vous pouvez toutefois adresser un courrier au service du Dossier Social Etudiant (1 quai du maire Dietrich BP 50168, 67 004 STRASBOURG CEDEX) afin d'être placé en liste d'attente.

- *Je suis sur liste d'attente, quand puis je espérer avoir une réponse ?*

Les étudiants sur liste d'attente doivent attendre qu'un étudiant ayant réservé sa chambre se désiste. La date limite de désistement étant fixée au 15 septembre, **ce n'est qu'à partir du 15 septembre** que de nouveaux logements sont éventuellement attribués, en fonction des places disponibles.

- *Je suis sur liste d'attente, comment vais-je être prévenu que je suis sélectionné ?*

Vous serez contacté directement par la résidence ou par le service du dossier social étudiant, par téléphone ou par mail.